



Fenêtres sur cours 66



n° 97

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66
imprimé par nos soins
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051
Directeur de la publication: J.GUY
Dispensé de timbrage
PERPIGNAN Centre de Tri

SNUipp-FSU 66
18, rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN

Décembre- Janvier- Février 2017

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr

site: www.snuipp.fr/66

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAÏE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



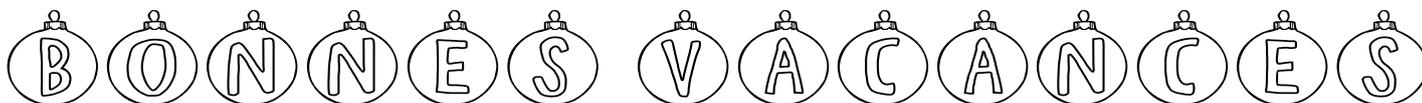
SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



édito

APC : L'ACTION DU SNUipp-FSU PAYE !

ENSEMBLE, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE TEMPS DE TRAVAIL.

Une période électorale riche en promesses s'annonce ! Dorsénavant, certains se sont prononcés : tri social précoce, pouvoir hiérarchique étendu aux directeurs, suppression de postes enseignants, augmentation du temps de travail. Et la liste n'est pas exhaustive !

Le SNUipp-FSU porte sur le devant de la scène une reconnaissance de notre temps de travail qui ne cesse de croître, l'ensemble des tâches non reconnues des enseignants pour la réussite de tous les élèves et leur questionnement de la profession sur l'efficacité des APC. Les supprimer ce n'est pas faire un boulevard aux officines privées de soutien scolaire. La difficulté scolaire peut se traiter dans nos classes avec des RASED partout et complets, des effectifs réduits ...



GAGNONS LA FIN DES APC

Une consigne syndicale ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !



Le SNUipp-FSU vous ouvre la voix

(Suite page 2)



La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.



Sommaire : 1&2 : Édito et contacts - 3 : humeur et carte scolaire - 4 : Psys - 5 : neos - 6 : Claudi CAPPEI - 7 : syndic - 8 : concours et PPCR - 9&10 : REP

(Suite de l'édito, page 1)

Dans ce contexte, notre action visant à l'arrêt des APC présente un intérêt renforcé, car avec un temps hebdomadaire moyen de 44h, il est en effet grand temps de gagner du temps. Le SNUipp-FSU a obtenu l'ouverture de discussions sur l'élargissement du cadre des APC à des heures qui ne seraient pas nécessairement face aux élèves. C'est une première avancée.

Nous avons demandé à ce qu'aucune pression de l'administration ne soit exercée sur les collègues et le Ministère répond favorablement si l'affichage n'est pas « ostensible ». On peut donc le dire, l'écrire mais pas le crier ! Dans les PO, il n'y a pas de sanction.

La campagne des APC est un premier levier, premier pas d'une reprise en main du travail par les professionnels que nous sommes. Face à la multiplicité des réformes sans grands effets : opérons, ensemble des choix éclairés au plus près de nos préoccupations.



L'essentiel étant d'arriver, au regard des mandats du SNUipp, à une baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui

donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique plus de maîtres que de classes et la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant-es. Cela suppose des créations massives de postes mais ne doit pas être confondu avec l'actuel dispositif du Plus De Maîtres Que de Classe qui n'a pas pour but de réduire le temps de travail des enseignant-es mais qui contribue à l'évolution de la professionnalité enseignante.

L'organisation avec plus d'enseignant-es que de classes doit concerner toutes les écoles sur la base de 18 heures d'enseignement hebdomadaires et 3 heures pour le travail en équipe et avec les partenaires de l'école. Afin de permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables, des réponses professionnelles efficaces : repenser les pratiques, inventer des organisations pour répondre à l'hétérogénéité des classes, travailler en équipes pluri professionnelles, renforcer les liens avec les familles ...

C'est ensemble, qu'il faut reconstruire notre Profession et notre Avenir.

Virginie Privat



Pour nous contacter ...

Permanences à la section :

Véronique Bourquard



lundi

Audrey Corrège



mardi-jeudi

Aurélie Frenal



lundi

Gaëtan Gimenez



mardi

Jérôme Guy



lundi à vendredi

Virginie Privat



tous sauf jeudi

Vincent Roitg



lundi

Frédéric Traby



jeudi

Par téléphone :

04.68.50.78.44 aux heures de classe et le mercredi après-midi.

Par mail :

snu66@snuipp.fr pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et vacances.

Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/SNUIPP66/>



<https://twitter.com/SNUIPP66>



66 Psychologue de l'Éducation nationale premier degré : le nouveau recrutement

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de Psychologue de l'Éducation nationale sera créé pour la rentrée 2017.

Le décret prendra effet le 1/09/2017. Sa publication en décembre 2016 permet d'ouvrir les concours dès la session d'avril/juin 2017.

Si, sous la pression de la FSU, le décret maintient la séparation entre premier et second degré avec la spécialité "éducation, développement et apprentissages" pour exercer à l'école et en Rased ou de la spécialité "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" pour travailler en CIO, en collège ou en lycée, la création de ce nouveau corps change radicalement le recrutement des psychologues de l'éducation nationale.

Le lien entre enseignant et psychologue est définitivement rompu. Il n'est plus nécessaire d'être enseignant pour devenir psychologue dans le premier degré.

Le recrutement des psychologues de l'Éducation nationale s'effectue par concours national. Les candidats doivent avoir effectué l'intégralité de leur cursus de formation en psychologie, de la licence au master.

Les premiers concours externe et interne de psychologues de l'Éducation nationale seront organisés au cours du premier semestre 2017. Les inscriptions auront lieu du 7 février au 7 mars 2017 (sous réserve de publication des textes réglementaires au plus tard le 6

février 2017).

Une fois reçus au concours, les lauréats seront nommés psychologues de l'Éducation nationale stagiaires et affectés dans une académie. Pendant une année scolaire, ils suivront une **formation en tant que fonctionnaire stagiaire**, rythmée par un **stage en Rased et en écoles** et par des cours dispensés à l'université dans les départements en charge de la formation des psychologues de l'Éducation nationale, en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Cette année de stage a pour objectif de parfaire les compétences propres à l'exercice de leur fonction auprès des publics scolaires.

Dans le courant de l'année de stage, ils formuleront des vœux pour leur première affectation en tant que psychologue de l'Éducation nationale titulaire. Ils sont titularisés après obtention d'un avis favorable d'un jury de qualification professionnelle. Ils recevront alors un certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'Éducation nationale portant mention de la certification choisie.

La possibilité d'exercer comme psychologue de l'éducation dans le premier degré pour les professeurs d'école ayant un master 2 de psychologie après une année de « probation » est caduque.

Ces personnels devront postuler au concours interne et suivre l'année de formation post concours.

Le nombre de places aux concours interne et externe seront d'environ 300 pour la première année (200 pour le concours externe et 100 pour le concours interne).



Les épreuves du **concours externe** comporteront deux épreuves écrites d'admissibilité :

Une première épreuve écrite consistant en un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'Éducation nationale.

La seconde épreuve écrite consistant en une étude de dossier portant sur une question particulière en lien avec l'exercice de la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

A la suite de ces épreuves écrites, *deux épreuves orales d'admission :*

La première épreuve orale consistera en un entretien avec le jury au cours duquel le candidat sera amené à analyser une problématique dans le contexte de l'action du psychologue de l'Éducation nationale.

La seconde épreuve orale consistera en une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale à partir d'un sujet tiré au sort.

Les épreuves du **concours interne** comporteront une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission:

L'épreuve écrite consistera en une étude de dossier portant sur une question particulière en lien avec l'exercice de la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

L'épreuve orale consistera en une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale à partir d'un sujet tiré au sort.

A ce jour, il n'est pas prévu d'aide particulière pour les enseignants du premier degré souhaitant passer le concours interne.



Quelles sont les revendications portées par le SNUipp-FSU pour les entrants dans le métier ?

Au regard des résultats de l'enquête menée depuis deux ans par le SNUipp-FSU auprès des professeurs des écoles stagiaires, il semble que la situation dans les ESPE ne se soit pas améliorée depuis l'an dernier.

Les difficultés reconnues par tous mettent en exergue un vrai problème structurel et organisationnel de la formation qui nécessite des réorientations. Les professeurs des écoles stagiaires continuent de vivre une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante et une surcharge de travail qui les empêche d'apprendre sereinement leur métier.

Ils déclarent en moyenne travailler 48h35 par semaine, soit 35 mn de plus que l'an passé. Ils sont toujours aussi débordés (75%), stressés (62.5%) et ne sont que 24% à se déclarer épanouis. Mais surtout, 85 % d'entre eux ne se sentent pas préparés à la responsabilité de classe alors qu'ils en ont la charge à mi-temps.

La gestion de l'hétérogénéité des élèves (71%) et de la difficulté scolaire (53.1%) sont considérées comme les deux principales difficultés.

Dans ce sens, le SNUipp-FSU revendique :



- une année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 2/3 de formation en ESPE, et 1/3 en stage dans les écoles

- une année de T1 à mi-temps sur le terrain pour construire des compléments didactiques et disciplinaires et à mi-temps à l'ESPE pour échanger avec les autres T1, analyser les pratiques en présence de formateurs de terrain.

À l'ESPE, les contenus de formation sont jugés décevants concernant l'initiation à la recherche (73%), mais aussi la pratique pédagogique et la gestion de classe (68%), la connaissance de l'élève (70%). Alors qu'un nouveau cycle et de nouveaux programmes pour la maternelle sont entrés en application cette année, des modules de formation n'ont pas été systématiquement mis en place dans les ESPE et les volumes de formation des domaines disciplinaires sont insuffisants pour pouvoir couvrir tous les niveaux d'enseignement.

Les volumes horaires sont très variables d'une ESPE à l'autre (319h à Dijon contre

216h en Martinique en M2) et les contenus très disparates. Le suivi et l'accompagnement des PES restent aussi très lacunaires.

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de mettre en place un cadrage national de la formation. Les ESPE doivent avoir des moyens supplémentaires tant humains que matériels, pour assurer toutes leurs missions et garantir une formation de qualité à tous les étudiants et stagiaires.

Les stagiaires dressent donc un bilan plutôt négatif de leur formation et de leur préparation à l'entrée dans le métier. Il ne diffère sensiblement pas de celui qui a été tiré l'année dernière. La charge de travail reste bien trop importante, particulièrement du fait du poids du mi-temps en responsabilité. L'entrée dans le métier, pourtant déterminante dans le devenir d'un enseignant, est donc largement insatisfaisante.

Audrey Corrège

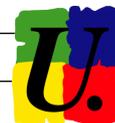


T2 : pas de première inspection cette année

Dès le début des discussions, le SNUipp-FSU a interrogé le ministère, dans le cadre du décret PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération), sur les modalités d'inspection en T2 cette année.

Le SNUipp-FSU a fait valoir que dans le projet de réforme, le premier rendez-vous de carrière (nouvelle terminologie pour désigner l'inspection) intervenait au 6ème échelon et que par conséquent un accompagnement devait être mis en place pour les collègues débutants.

Le ministère a répondu que les T2 ne seront pas inspectés cette année mais qu'un accompagnement renforcé sera mis en place. Dans notre département, les inspections de T2 sont donc suspendues. Les collègues des 6ème et 8ème échelons inspectés avant septembre 2015 le seront cette année en priorité.



Formation spécialisée : le CAPA-SH devient le CAPPEI

Le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) devrait dès la rentrée prochaine remplacer le CAPA-SH.

Les options disparaissent, remplacées par des modules de professionnalisation qui déterminent la spécialité et donc le choix des modules d'approfondissement. Cette formation s'adressera aux enseignants du premier comme du second degré et se décomposera en deux temps :

- 300 heures pour la certification
- 100 heures de formation complémentaire sous la forme de stages de modules d'initiative nationale (MIN).

En responsabilité sur leur poste, les stagiaires seraient accompagnés par un tuteur expérimenté.

La certification

- **Épreuve 1** : une séance d'enseignement d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.
- **Épreuve 2** : un entretien avec la commission d'une durée de 45 minutes à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Le mémoire professionnel disparaît.
- **Épreuve 3** : sur une demi-heure, la présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive, suivie d'un échange avec la commission.

Des évolutions

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, un certain nombre de points ont évolué positivement :

- le volume horaire de la formation a évolué, 100h de stage « MIN » ayant été ajoutés
- un droit opposable est inscrit pour ces stages MIN dès que l'enseignant en fait la demande
- le maintien des deux types d'aides RASED
- un très léger rééquilibrage de l'architecture : le tronc commun passant de 156 h à 144 h et les modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi de 48 h à 52 h
- l'ajout de la prévention et de l'adaptation dans les missions des personnels
- la réintroduction de la possibilité de passer la certification en candidat libre
- le tuteur est choisi en raison de son expérience parmi les enseignants spécialisés dans le domaine de l'éducation inclusive
- les enseignants référents et les secrétaires de CDOEA bénéficieront maintenant d'une formation
- la réintégration de l'enseignant spécialisé dans le jury.

Aurélié Frénel



2^{ème} série de RIS : janvier (sur temps de classe)

⇒ mercredi 11 janvier (à 9h) :

Claira (mat), Thuir (élem Ferry)

⇒ mercredi 18 janvier (à 9h) :

Rivesaltes (élem Pons), Argelès (lieux à déterminer)

⇒ mercredi 25 janvier (à 9h) :

Perpignan

SPÉCIAL ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

⇒ mercredi 25 janvier (à 14h) :

Perpignan

SPÉCIAL ACCUEIL DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

⇒ mercredi 1er février (à 9h) :

Cabestany, La Cabanasse (lieux à déterminer)



CRPE 2017 : nombre de places au concours

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2017 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles est fixé à 13 001 postes.

Pour mémoire, au dernier CRPE, 12911 postes étaient à pourvoir.

Si le ministère se félicite d'une augmentation de 5,3% du nombre d'inscrits aux différents concours au niveau national, dans le premier degré, par rapport à l'année dernière, cela cache mal une crise du recrutement qui commence à s'installer.

En effet, le ratio postes/inscrits reste très dégradé puisqu'il s'agit du plus mauvais depuis 2004. Cette année-là, pour sensiblement le même nombre de postes offerts au concours, il y avait 26% d'inscrits de plus qu'en 2017.

Cette crise du recrutement touche plus particulièrement certaines académies. En effet, le ministère a indiqué que les académies « sous tension » comme Créteil et Versailles avaient des chiffres d'inscription stables par rapport à 2016. En conséquence, elles devraient connaître les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2016 (pour mémoire, 424 postes perdus à Créteil et 209 postes perdus à Versailles).

Les revendications du SNUipp-FSU

Face à la crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1 avec une rémunération des étudiants prérecrutés leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études et une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.

Audrey Corrège



SPECIAL PPCR

***Nouvelles carrières, nouvelle évaluation des enseignants :
des changements importants, dès janvier 2017 !***



Vous n'avez pas profité de nos explications (claires !) lors des RIS du SNUipp-FSU ? Et bien il va falloir lire le prochain « Fenêtres sur cours ».

Guettez vos boîtes aux lettres : un spécial PPCR du SNUipp-FSU : « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le PPCR .. Sans trop demander car vous n'avez rien compris ! » de 24 pages va bientôt arriver



Voilà un an et demi que les mesures visant à « refonder l'éducation prioritaire » sont appliquées au sein des écoles des réseaux REP et REP +. Pour mémoire, dans notre département, trois secteurs de collèges sont classés en REP : Jean Moulin, La Garrigole, Albert Camus et trois autres en REP + : Mme de Sévigné, J.S Pons et Marcel Pagnol. Six collèges sur les huit que compte la ville de Perpignan ...

S'il est encore difficile d'évaluer les résultats de ces dispositifs, il est déjà temps, selon nous, et sur la base des remontées que nous avons du terrain, de tirer un premier bilan en relevant à la fois les avancées, ressenties positivement par une majorité de collègues, en soulignant aussi les insuffisances et les limites.

Disons-le d'emblée : sans se dédouaner de nos responsabilités pédagogiques et motivés par les plus petites des réussites que nous vivons au quotidien dans nos classes, le constat est unanime chez les collègues: dans des territoires socialement sinistrés, où les inégalités perdurent et la mixité sociale tend à se réduire à néant, l'école ne peut pas tout !

Tentons un premier bilan en déroulant les axes majeurs de la réforme de l'Education Prioritaire :

- **La prime REP et REP + revalorisée** : une avancée déjà réclamée par le SNUipp-FSU depuis plusieurs années. Les collègues y trouvent une reconnaissance de la difficulté de leurs conditions de travail. Censée par ailleurs améliorer l'attractivité des postes des réseaux, il semble que la mesure n'ait pas spectaculairement suscité les vocations... Cette revalorisation de la prime REP ne peut pas être évoquée sans rappeler un mandat historique du SNUipp-FSU : celui de la revalorisation des salaires de TOUS les enseignants. Si les difficultés, réelles, de l'enseignement en éducation prioritaire sont unanimement reconnues, les problématiques se multiplient aussi en dehors des réseaux, et les salaires des professeurs des écoles français restent en dessous de la moyenne de l'OCDE.

- **La pondération (décharge de classe de 18 demi-journées par an) en REP +** : de l'avis général des collègues, c'est un autre point positif. Elle permet aux collègues de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs difficultés et leurs réussites. Deux bémols cependant :

- revers de la médaille, malgré le travail remarquable des collègues de la brigade REP +, difficile de garder le cap dans une programmation et le cadre de travail dans une classe qui connaît parfois (dans le cas d'enseignants à temps partiels) trois enseignants dans une même semaine.

- Ces « réunions REP + » furent présentées à la rentrée 2015 comme des temps de « concertation et de formation ». Si la concertation est indéniable, pour ce qui est de la formation, il faut bien dire que le compte n'y est pas. Faute de moyens nous dit-on.



- **Le dispositif « plus de maîtres que de classes »** : clairement, la mesure oubliée de la réforme dans le département. Le ministère préconisait, à terme, un enseignant supplémentaire affecté par école pour « favoriser le travail collectif des enseignants et contribuer à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées »... Avec un enseignant par secteur de collège (4 à 5 écoles élémentaires), la mesure, mandat historique du SNUipp-FSU, est réduite au saupoudrage.



Si l'on veut comprendre les réalités de l'éducation prioritaire dans le département (comme ailleurs). Trois autres éléments, trois leviers essentiels à nos yeux, et qui ne sont pas, ou peu, pris en compte dans les pistes institutionnelles doivent être évoqués.

- **Le nombre d'élèves par classe**. Certes, en passant d'un effectif de 25 à 19, on ne fait pas réussir par un coup de baguette magique tous les élèves en difficulté. Mais seuls ceux qui prennent la classe tous les matins savent ce que représentent 6 élèves en moins. D'autant plus quand il s'agit de faire réussir, dans un même groupe classe, deux élèves EANA qui ne parlent pas un mot de français, trois élèves particulièrement brillants qui dépassent les compétences travaillées, un élève absentéiste, un élève violent dont le



comportement relève d'une prise en charge spécialisée et la quinzaine d'autres qui représentent naturellement une quinzaine de particularités. A la rentrée 2016, un an après la mise en place de la réforme, la capacité d'accueil dans les classes élémentaires de Perpignan, y compris en REP et REP + était encore revue à la hausse, pour être portée à 26 en élémentaire et 28 en maternelle. Selon la DEGESCO, au niveau national l'écart entre le nombre moyen d'élèves dans les classes de l'EP et celui des autres classes ne cesse de diminuer depuis 10 ans (1,57 en 2007 pour 0,67 en 2015). Drôle de priorité.

- **Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté.** Le RASED est l'autre grand oublié de la réforme de l'EP (il n'est d'ailleurs quasiment nommé dans les textes officiels). Sur Perpignan, le ratio signalements / prises en charge s'appauvrit d'années en années. Sur certains secteurs, seuls les élèves de cycle 2 peuvent être suivis. Le RASED a été décimé entre 2008 et 2012 et jamais réinstallé. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'une priorité.

- **Non mixité sociale et écoles ghettos.** Le préfet des Pyrénées Orientales, rencontré en audience par une délégation de la FSU en début d'année scolaire le dit lui-même : la situation, notamment sur la ville de Perpignan est « particulièrement interpellante ». Déjà fortement dégradée dans le primaire, la réalité est dramatique dans le secondaire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes si l'on étudie les catégories socio-professionnelles des parents dans les collèges :

Marcel Pagnol (REP +) : catégorie 1 (cadre sup) = 1,3% ; cat. 4 (ouvriers et chômeurs + non renseignés) = 80,6%

J.S Pons (REP +) : cat 1 = 1,5% ; cat 4 et non renseignés = 89%

Si l'école a du mal à lutter contre les déterminismes, il faut constater que dans certaines zones, son environnement ne l'y aide pas. Politique de la ville (désenclavement, rénovation urbaine, ...), politique de l'emploi, carte scolaire, ... nous le redisons ici : l'école ne peut pas tout !

Cet état des lieux de l'éducation prioritaire dans le département ne peut se conclure sans mettre en avant les collègues enseignants qui, au quotidien, dans des conditions difficiles, dans des territoires où le fameux « pacte républicain » de nos hommes politiques ne fait plus guère sens, assument avec professionnalisme et volonté leur mission : celle du service public d'éducation.



Vincent Roitg

Commission mixité de la FSU

Face au constat désastreux, la FSU (avec en son sein des représentants du SNUipp) a créé cette année une « commission mixité », afin de réfléchir à la difficile problématique de mixité sociale et scolaire. Pas de solutions miracles ou de baguette magique mais une réflexion collective, au plus proche du terrain afin d'être force de pression et de propositions auprès des divers partenaires et dans les instances dans lesquelles siègeront les délégués du personnel. Outre la rencontre en début d'année avec Monsieur le Préfet, un groupe de travail a été demandé auprès du Conseil Départemental, et une intervention sur le thème est prévue au CDEN (Comité Départemental de l'Education Nationale) le 14 décembre.

Enseignants référents : le burn out les guette !

Dans un département comme le nôtre, le nombre exponentiel d'élèves du 1^{er} degré relevant de la MDPH, oblige les enseignants référents à traiter, pour certains, près de 300 dossiers/an là où il y a encore 2 ans ils en géraient 100 ! Il manque au moins 2 postes pour que toutes leurs missions puissent être accomplies correctement.

Ainsi, les GEVASCO première demande sont relégués aux directions d'école, mettant à mal les équipes auprès des familles, là où les référents faisaient du lien entre elles et étaient un modulateur précieux pour le bien-être des enfants en situation de handicap. Mis à mal aussi, les enseignants référents absents de ces réunions de 1^{er} degré passent

un temps considérable à reconstituer les dossiers souvent incomplets !!!

Enfin, mis à la porte de la DSDEN (pour libérer des bureaux ?), et rattachés à leur secteur de collèges, les isolant de leurs pairs, certains n'ont pas trouvé de bureau, d'ordinateurs ni même de budget pour travailler !!!! Sans compter leur indemnité kilométrique insuffisante puisque « l'enveloppe » est vide en septembre, sic !!!

Cerise sur le gâteau : ils sont exclus de l'ISAE !!!

Comme d'autres d'ailleurs : CPC, enseignants en Segpa, Ulis collège, coordonnateurs.... Restons solidaires, il ne peut y avoir deux poids deux mesures dans le 1^{er} degré !



Virginie Privat



UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale



Vous pouvez régler votre cotisation en 5 fois par prélèvement sur votre compte bancaire. Cette opération sera assurée par le SNUipp-FSU 66 en liaison avec le Crédit Mutuel.



POSSIBILITE DE SYNDICALISATION EN LIGNE (paiement fractionné possible) SUR NOTRE SITE : <http://66.snuipp.fr>

Comment procéder ?

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvements ci-dessous et le signer. *Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.*
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB ou RICE). *Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !*
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.
- 4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp-FSU 66 :
18 rue Condorcet - 66000 PERPIGNAN

Les prélèvements ont lieu entre le 5 et le 10 du mois.
Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion, dans la mesure du possible.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent.

Le SNUipp-FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans les PO: une organisation syndicale indépendante, unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

IMPORTANT : Veuillez remplir tous les champs(*), joindre obligatoirement un RIB ou un RICE

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR37 ZZZ 444186

Nom : SNU IPP 66

Adresse : 18 rue Condorcet

Code postal : 66 000

Ville : Perpignan

Pays : FRANCE

IBAN (*) :	<input type="text"/>
BIC (*) :	<input type="text"/>

Le (*) : **20** à (*).....

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Bulletin d'adhésion 2016/2017

Se Syndiquer : Un acte de solidarité !

M./Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Nom de jeune fille :
Date de naissance : Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _ _ _ _ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU 66.

Téléphone portable : Tél:

Email :

Lieu d'exercice :

Adhérent en 2015-2016 oui non

Poste : ADJ / DIR / TMB / CLIS / Adapt Autre :

Corps : Instit / PE / M1/M2/PES/AVS / Retraité/ PEGC

Echelon : _ _

Nomination à Titre Définitif *ou* Titre Provisoire

Travaillez-vous à temps partiel ? OUI à% NON

Je me syndique au SNUipp-FSU 66 afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste, offensif et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp 66 pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU 66 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 66.

Montant de la cotisation :

..... +(caisse de solidarité) =euros

Mode de paiement : Chèque bancaire *
 Prélèvements

fractionnés** 5 fois

* chèques multiples encaissés de 2 à 5

** Remplir et signer le mandat au verso.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2016/2017 sera déductible des impôts/revenu 2017. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2018.

-66%

Chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 66

Grille de cotisations 2016/2017

Instituteurs		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
5	105	36
6	107	36
7	110	37
8	115	39
9	121	41
10	130	44
11	142	48

PE		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
2	110	37.40
3	113	38
4	118	40
5	124	42
6	129	44
7	137	47
8	146	50
9	156	53
10	168	57
11	182	62

PE hors classe		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
HC 2	154	52
HC 3	165	56
HC 4	176	60
HC 5	192	65
HC 6	204	69
HC 7	215	73

PE stagiaire	
Euros à payer	Coût réel après impôt
50	17

PEGC
Contactez directement le SNUipp-FSU 66

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel après impôt
- de 1200 €/mois	82	28
1200 à 1500 €/mois	102	35
+ de 1500 €/mois	119	40

A renvoyer au
SNUipp-FSU 66
18 rue Condorcet
66 000 Perpignan

	Euros à payer	Coût réel Après impôt
Précaires/ Etudiants, M1..	38	13
Dispo/CLD/ congé parental	82	28

Ajouter selon situation	
Dir. 2 à 4 classes	+4 €
Dir. 5 à 9 classes	+8 €
Dir. 10 classes et plus	+11€
Directeur SEGPA	+14€
Enseignant spé.et psy	+ 7 €
Maître formateur	+7 €
Conseiller Péda.	+ 8 €

PE 75%		
Échelon	Euros à payer	Coût réel Après impôt
5	113	38
6	116	39
7	121	41
8	130	44
9	137	47
10	146	50
11	155	53

PE 1/2 temps		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après impôt
5	101	34
6	103	35
7	107	36
8	112	38
9	117	40
10	123	42
11	130	44

Du vent mauvais de l'hiver à un printemps Halloweenien ?

Un tournant, qu'ils disent, une rupture... « On va en chier, ça c'est certain. »

Mais franchement, n'étant pas Elisabeth Mamadoudame-Soleil-Teissier, nous nous garderons bien de toute analyse prétentive de cette année qui se profile, année électorale de surcroît.

On nous promet l'enfer, avec en Babau équarisseur de service un Fillon très droitier et dévoreur de Fonction Publique. La suppression annoncée de 500 000 fonctionnaires est tellement énorme qu'elle inquiète même à droite, quand on sait que la plupart des secteurs publics ne s'est pas remise de l'attaque Sarkoziste et de la diète Hollandaise. Les incantations récurrentes sur le retour de l'autorité à l'école ne coûtent rien à ceux qui les profèrent, le mauvais œil qui plane sur le statut des fonctionnaires n'est pas le premier... Vive la conjonctivite !

Impossible d'être aveugles au vol inquiétant de la Bruixa dolenta, la Marine, qui nous promet... ben rien, elle n'a pas de programme ni pour l'école ni pour rien, mais elle multiplie les déclarations maléfiques jetées en l'air comme des phares de voiture hypnotisant les lapins sur la route avant de mieux les écraser – c'est étrange, ça marche aussi avec les blaireaux...

Et la gauche dans tout ça – ou les gauches pour ceux qui croient encore que Valls ou Macron sont de gauche et qu'ils peuvent être les exorciseurs idoines le printemps venu... Entre multiplication des candidatures dans et hors primaire socialiste, et grand écart entre les visions des deux derniers nommés et un Mélenchon ou autre frondeur, impossible d'entrevoir quelque rapport de force que ce soit à plus de cinq mois de l'élection. Chacun peut seulement juger en son âme et conscience du bilan du gouvernement sortant sur le thème de l'Education, une des priorités de ce quinquennat...

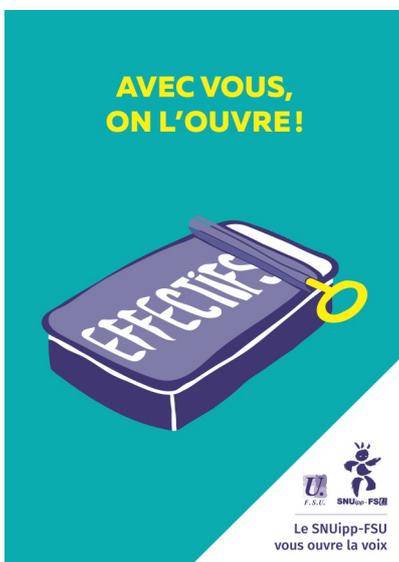
Une chose reste constante : le besoin de se syndiquer nombreux pour mieux résister, mieux proposer, mieux peser dans des négociations comme dans la rue, mieux afficher notre expertise, et ce quelle que soit la majorité au pouvoir, en totale indépendance des partis politiques et des opinions personnelles de ceux qui composent notre syndicat. D'aucun disent que l'alternance politique est parfois un défi pour les syndicats et leur positionnement : nous avons déjà prouvé que nous savons garder la tête haute et la lucidité.

Bones vacances de Nadal, un feliç any nou a totes i tots !
Que la Force soit avec vous, et puisse le sort vous être favorable...

Frédéric Traby



Carte scolaire : Ne pas céder aux pressions



Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) devrait se tenir dès la rentrée des vacances de février. C'est dans cette instance que se décideront les ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée prochaine.

Chaque IEN a fait le point sur sa circonscription des situations critiques juste avant les vacances de fin d'année. Certains ont donc reçu un appel pour faire le point.

Si ce travail d'évaluation des situations est indispensable de la part des IEN, il faut garder à l'esprit que les décisions ne seront prises qu'au mois de février. Ne cédez pas aux pressions diverses qui voudraient que vous envoyiez une nouvelle répartition en tenant compte d'une éventuelle fermeture ; ne participez pas au mouvement parce qu'il y aura une fermeture dans votre école ; n'anticipez aucune fermeture éventuelle dès maintenant !

Le seul réflexe à avoir : contacter le SNUipp-FSU 66 pour nous avertir de la situation. Nous mettrons à disposition de l'ensemble des écoles du département la fiche de contrôle syndical et notre dispositif carte scolaire en ligne.

Jérôme Guy



SPECIALE SYNDICALISATION

Adhérer au SNUipp-FSU, c'est choisir de maintenir l'équité, la transparence et la solidarité au service de tous les enseignant-es.

Dans les PO, depuis toujours, les délégués du personnel du SNUipp-FSU :

⇒ **Informent la profession** : le SNUipp-FSU 66 est présent sur le terrain, à l'écoute de la profession : visites d'écoles, réunions d'informations syndicales, permanences téléphoniques tous les jours de la semaine (parfois même le week-end et les vacances pour les syndiqués), lettre aux écoles, lettres spéciales syndiqué-es, réponses aux mails 360 sur 365, lettres aux écoles, site web, consultation des enseignant-es, présence régulière à l'ESPE....

⇒ **Siègent dans toutes les instances et en publient tous les comptes-rendus** : suivent tous les dossiers individuels et accompagnent chaque collègue qui le souhaite dans ses rendez-vous avec l'administration.

Se syndiquer c'est ne plus être seul-e, mais trouver un soutien

Baisser les bras et se contenter d'exprimer sa lassitude, son ras-le-bol, chacun-e dans son coin : ce n'est pas une solution.

C'est par solidarité, l'écoute et le soutien que nous pouvons avancer.

Solidaires, nous agissons ensemble, pour faire des propositions et les faire aboutir, défendre nos valeurs, nous défendre.

Telle est la fonction de notre syndicat.

En adhérant, vous rejoignez les collègues convaincu-es que l'unité est la condition primordiale pour faire avancer les revendications définies par et pour toute la profession.

Ce sont les adhérents-es qui font vivre notre syndicat.

Consultation régulière des adhérents-es, élaboration collective des revendications et des actions, c'est ensemble que nous faisons vivre le SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent ses adhérent-es.



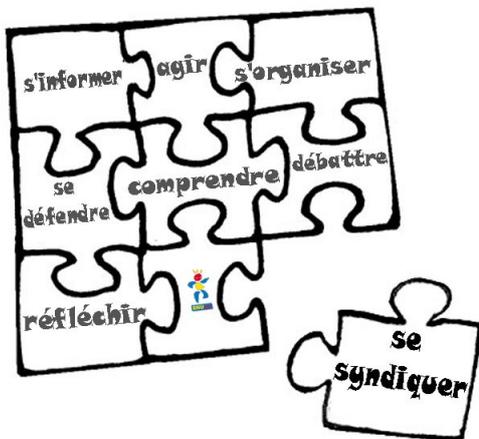
**C'est décidé,
je me syndique !**

N'HESITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS, SYNDIQUEZ-VOUS !

L'ACTION SYNDICALE PAYE : LA VICTOIRE DE L'ISAE A 1200 EUROS, L'OUVERTURE DES DISCUSSIONS SUR LES APC, EN SONT DES PREUVES ... MAIS D'AUTRES RESTENT A CONQUERIR (ISAE POUR TOUS, ...)

Le syndicat c'est aussi :

- ⇒ Répondre à tous les collègues sans distinction, tenir une permanence
- ⇒ Représenter les personnels en délégation à l'IA, dans les commissions paritaires
- ⇒ Rendre compte de ces réunions et vous informer, publier un journal
- ⇒ Accompagner chacun et chacune en soutien lors d'entretien avec l'IEN ou le DASEN
- ⇒ Gérer le site et l'envoi de lettres d'informations



Tout cela a un coût et fonctionne grâce aux cotisations

Dans les PO, tout autant qu'ailleurs, nous ressentons les dégâts occasionnés par les gouvernements qui se succèdent :

Ceux que le système éducatif subit dans son ensemble :

Effectifs qui augmentent, alourdissement de la semaine avec la mise en place de la réforme des rythmes, manque de moyens de remplacement, diminution (voir suppression !) de la formation initiale et continue, disparition des RASED, direction d'école de plus en plus difficile, précarité croissante....

Ceux que nous subissons en tant que fonctionnaires de l'Education Nationale : baisse de pouvoir d'achat, valeur du point d'indice trop basse, multiplication des tâches, autoritarisme, réforme des retraites....

Le SNUipp-FSU ne dispose pas d'autres moyens que ceux que lui donnent ses adhérents.

Faites vivre vos droits !
Adhérez, ré-adhérez au SNUipp 66

**N'HESITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS,
(RE) SYNDIQUEZ-VOUS !**